

Chaque pièce fournie doit porter l'entête de l'organisme et la signature du président ou du trésorier.

1 – Association – Demande inférieure à 23 000 € ou 1^{ère} demande

- Lettre de demande de subvention,
- Descriptif de l'opération,
- RIB ou RIP,
- Bilan de l'association de l'année N-1, (conforme au plan comptable),
- Bilan de l'action de l'année N-1 (conforme au plan comptable),
- Compte de résultat N-1 (conforme au plan comptable),
- Budget prévisionnel équilibré détaillé de l'association de l'année en cours,
- Budget prévisionnel équilibré détaillé de l'action de l'année en cours,
- Si la structure a bénéficié d'une subvention de l'Etat (DRAC) pour l'année N-1, joindre un compte rendu qualitatif décrivant son utilisation,
- Statuts,
- Récépissé de déclaration en préfecture,
- Liste des membres du bureau ou Conseil d'Administration

2 – Association – Demande de 23 000 € et inférieure à 153 000 €

- Lettre de demande de subvention,
- Descriptif de l'opération,
- RIB ou RIP,
- Bilan de l'association de l'année N-1, (conforme au plan comptable),
- Bilan de l'action de l'année N-1 (conforme au plan comptable),
- Compte de résultat N-1 (conforme au plan comptable),
- Budget prévisionnel équilibré détaillé, de l'association de l'année en cours,
- Liste des membres du bureau ou Conseil d'Administration,
- Budget prévisionnel équilibré détaillé de l'action de l'année en cours,
- Informations sur les niveaux de rémunération du personnel,
- Déclaration annuelle des données sociales (DADS, URSSAF), ou attestation de l'URSSAF,
- Si la structure a bénéficié d'une subvention de l'Etat (DRAC) pour l'année joindre un compte-rendu qualitatif décrivant son utilisation
- Statuts,
- Récépissé de déclaration en préfecture,

3 - Collectivité locale

- Délibération
- Lettre de commande de subvention
- Descriptif détaillé de chaque action
- Budget de chaque action
- Plan de financement équilibré

4 - Bénéficiaires privés

- Lettre de demande de subvention
- Descriptif de l'action
- Devis
- Bilan comptable de l'année N-1
- Budget prévisionnel de l'année en cours
- Attestation sur l'honneur de la régularité de la situation fiscale et sociale de l'entreprise,
- Déclaration annuelle des données sociales (DADS, URSSAF), ou attestation de l'URSSAF.